



N° de résolution
ou annotation

2024-0909-278

gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉ

DÉMISSION D'UNE ACCOMPAGNATRICE AU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE La Flèche Morin a envoyé un courriel en date du 18 juillet 2024 annonçant sa démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de La Flèche Morin, accompagnatrice du camp de jour, en vigueur le 20 juillet 2024.

ADOPTÉ

2024-0909-279

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE (AHMJC) – AIDE FINANCIÈRE POUR UN TOURNOI

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de consentir à une aide financière de 3 000 \$ pour le Tournoi Novice Atome de l'AHMJC.

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0909-280

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

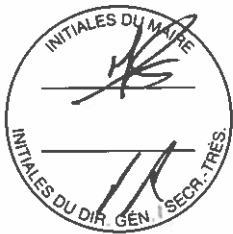
Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 22.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Crabtree tenue le 7 octobre 2024 à 19h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Veronique Payette

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-0710-281

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-0710-282

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ

2024-0710-283

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	550,00 \$	3 octobre 2024
Lot 2	90 348,21 \$	3 octobre 2024
Lot 2.1	1 733,40 \$	3 octobre 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	75 975,51 \$	3 octobre 2024
Lot 4	250 986,12 \$	3 octobre 2024

soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2024-0710-284

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2024.

ADOPTÉ



2024-0710-286
ou annotation

2024-0710-287

2024-0710-288

2024-0710-289

2024-0710-290

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions à la personne présente dans la salle.

ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2024 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2024-434 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le *règlement 2024-434 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 2024-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-309 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELIÉS AUX COURS D'EAU ET FOSSÉS

Le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2024-433 modifiant le règlement 2017-309 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux reliés aux cours d'eau et fossés (LERM art. 555).

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier dépose la liste des personnes engagées par le directeur général pour le mois de septembre 2024.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2024-434 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2024-434 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2024 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la trésorière et greffière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Ville.



N° de résolution
ou annotation

		Transfert	Budget courant	Budget révisé	
DE	02-190-00-412-00	Services juridiques	12 800 \$	60 000 \$	47 200 \$
	02-320-00-141-10	Salaire – Déneigement	3 000 \$	29 520 \$	16 020 \$
	02-413-00-521-01	Réseau aqueduc – Services rendus	5 000 \$	5 000 \$	0 \$
	02-413-00-640-00	Compteurs d'eau	6 000 \$	25 000 \$	19 000 \$
	02-415-00-521-01	Réseau égout – Services rendus	5 000 \$	5 000 \$	0 \$
	02-610-00-141-10	Salaire régulier	34 000 \$	65 375 \$	31 375 \$
	02-702-50-421-00	Assurances - Édifice	2 000 \$	9 250 \$	7 250 \$
	02-702-50-631-00	Essence, huile, graisse	17 000 \$	28 000 \$	11 000 \$
	02-702-50-681-00	Électricité - Église	1 000 \$	13 000 \$	12 000 \$
Total :		85 800 \$			

VERS	02-130-00-331-01	Téléphone - Somum	5 300 \$	6 200 \$	11 500 \$
	02-130-00-496-00	Frais banque	3 500 \$	19 310 \$	22 810 \$
	02-190-00-681-00	Électricité – Hôtel de ville	4 000 \$	17 100 \$	21 100 \$
	02-320-00-141-15	Salaire – Autres	3 000 \$	12 310 \$	15 310 \$
	02-412-00-635-00	Produits chimiques	6 000 \$	28 000 \$	34 000 \$
	02-413-00-521-00	Réseau aqueduc	5 000 \$	16 000 \$	21 000 \$
	02-415-00-521-00	Réseau égout	5 000 \$	49 000 \$	54 000 \$
	02-610-00-141-20	Salaire occasionnel	34 000 \$	0 \$	34 000 \$
	02-701-30-525-00	Entretien machinerie & véhicules	10 000 \$	47 400 \$	57 400 \$
	02-702-50-522-00	Entretien bâtiment & terrain	10 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
Total :		85 800 \$			

ADOPTÉ

2024-0710-291

AUTORISATION D'UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES POUR REFINANCEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE le 21 janvier 2025 le conseil doit refinancer plusieurs emprunts pour les règlements 2008-154, 2002-072, 2004-095, 2009-161, 2009-160, 214-249, 2014-250, 2014-254, 2014-255, 2012-219, 2019-333, 2019-332 ;

ATTENDU QU'il y a des soldes disponibles pour le règlement 2019-333 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le solde disponible ci-dessous soit affecté au remboursement de la dette lors du refinancement le 21 janvier 2025 :

Règlement 2019-333 602,35 \$.

ADOPTÉ

2024-0710-292

POURSUITE DU PROGRAMME DE COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DE PILES

ATTENDU QUE le conseil a mis en place un système de collecte de piles à l'aide d'un cylindre récupérateur, installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine ;

ATTENDU QUE le 2 avril 2012 le conseil adoptait la résolution R 142-2012 accordant une compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance. Un montant de 50 \$ est attribué pour chaque cylindre rempli de piles. Ces piles seront ramassées par la Ville de Crabtree, qui, par la suite, aura collecté et compilé ces résultats chaque année ;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

DE remettre un montant de 150 \$ à l'école Sacré-Cœur-de-Jésus ;

DE remettre un montant de 150 \$ au CPE La Cabotine ;

DE poursuivre le programme de compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre rempli de piles qui seront ramassés par l'établissement et que la Ville de Crabtree aura collectés et compilés ;

QUE cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2025 ;

QUE Les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0710-293

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-007 RELATIF AUX BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Le maire, Mario Lasalle, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 97-007 relatif aux branchements à l'égout et le règlement 2016-277 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout pour harmoniser les dispositions pénales et d'augmenter les amendes minimales et harmoniser les pouvoirs d'inspection.

2024-0710-294

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-435 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-007 RELATIF AUX BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Le maire Mario Lasalle a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2024-435 modifiant le règlement 97-007 relatif aux branchements à l'égout et le règlement 2016-277 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.

ADOPTÉ

2024-0710-295

DEMANDE DE PRODUITS KRUGER POUR INSTALLER UNE BORNE DE DÉBIT SUR LA RIVIÈRE ROUGE

ATTENDU QUE Produits Kruger a demandé à installer une borne de débit sur une propriété de la ville en bordure de la rivière Rouge ;

ATTENDU QUE les changements climatiques des dernières années et la crue des eaux dépassent les seuils normaux ;

ATTENDU QUE les informations pourront être accessibles pour la ville.

ATTENDU QUE les informations communiquées par la borne serviront à améliorer la gestion du barrage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Produits Kruger à procéder l'installation à l'endroit précisé lors de la demande à la ville.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-0710-297

LETTRE D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AIDE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE la Croix-Rouge Canadienne offre aux municipalités une gamme de services utiles en situation de sinistre ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour une période de deux (2) ans pouvant être renouvelée pour une seule période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de deux (2) ans soit jusqu'au 9 décembre 2026 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour le service aux sinistrés.

ADOPTÉ

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES EN CHARGE DE L'APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les fonctionnaires responsables de l'application du règlement 2016-277 et du règlement 97-007 détenant ainsi les pouvoirs d'inspection et d'émission de constats d'infraction reliés à l'application desdits règlements;

ATTENDU QU'il y a lieu également de mettre à jour, en fonction de l'évolution des désignations des postes, la désignation des fonctionnaires agissants à titre de « fonctionnaire désigné » au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et des règlements d'urbanisme adoptés en vertu de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers:

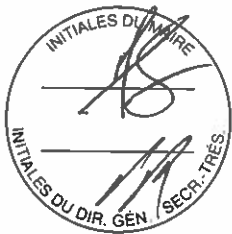
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE les titulaires des postes suivants soient en charge de l'application de chacun des règlements ci-après énumérés et sont autorisés à émettre des constats d'infraction au nom de la Ville pour des infractions à ceux-ci:

- Règlement 2016-277 relatif aux rejets dans les égouts et ses amendements :
 - Coordonnateur/trice à l'urbanisme et l'environnement (poste actuellement occupé par Barbara Fréchette et Dominique Gamelin)
 - Directeur/trice des travaux publics (poste actuellement occupé par Justine Jetté Desrosiers)
 - Adjoint à la direction des travaux publics (poste actuellement occupé par Frédéric Desrosiers)

- Règlement 97-077 relatif aux branchements à l'égout :
 - Coordonnateur/trice à l'urbanisme et l'environnement (poste actuellement occupé par Barbara Fréchette et Dominique Gamelin)
 - Directeur/trice des travaux publics (poste actuellement occupé par Justine Jetté Desrosiers)
 - Adjoint à la direction des travaux publics (poste actuellement occupé par Frédéric Desrosiers)

QUE les titulaires des postes suivants soient fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme (A-19.1, art. 119, par. 7), agissant ainsi comme « fonctionnaire désigné » au sens des règlements d'urbanisme adoptés



N° de résolution
ou annotation

2024-0710-298

en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et détenant par conséquent les pouvoirs d'inspection et d'émission de constats d'infraction prévus à ces règlements:

- Coordonnateur/rice à l'urbanisme et l'environnement (poste actuellement occupé par Barbara Fréchette et Dominique Gamelin)
- Directeur/trice des travaux publics (poste actuellement occupé par Justine Jetté Desrosiers)

ADOPTÉ

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait un budget révisé 2024 (5 septembre 2024) pour l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous*;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale pour l'ensemble immobilier 2024 passe de 7 913 \$ à 8 453 \$;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait un budget révisé 2024 (20 septembre 2024) pour l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous*;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale pour l'ensemble immobilier 2024 passe de 8 453 \$ à 8 707 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les budgets révisés 2024 du 5 et du 20 septembre 2024 de l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Ville de Crabtree.

ADOPTÉ

APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir les états financiers 2023 pour l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous* ;

ATTENDU QU'à cet effet, la part municipale du déficit est de 7 541,66 \$;

ATTENDU QUE le montant à payer pour le programme de subvention au loyer est de 1 739,04 \$;

ATTENDU QUE le montant total à payer est de 9 280,70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le rapport de l'auditeur et les états financiers 2023 de l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous*, la quote-part du déficit que cela implique pour la Ville, ainsi que le montant pour le programme de subvention au loyer.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-520-00-960-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-0710-301

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
QUÉBEC-FRANCE**

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à l'Association Québec-France pour une période de 2 ans pour la somme totale de 115 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0710-302

**PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE**

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de faire déposer une couronne d'une valeur de 150 \$ par les vétérans lors de la cérémonie du 10 novembre 2024 à 14h à Joliette.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

D'autoriser la dépense et le paiement

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions à la personne présente dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.